

27.05.2025 - 10:02 Uhr

Journée mondiale sans tabac : levons le masque !



À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac du 31 mai, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) met en garde contre les tactiques de l'industrie du tabac. Un thème très actuel en Suisse, où la mise en œuvre de l'initiative populaire « Enfants sans tabac », acceptée par le peuple, se heurte à la forte influence des cigarettiers. Le Parlement a introduit des exceptions, notamment sur la promotion des ventes. La position du Conseil des États lors de la session d'été sera déterminante.

Madame, Monsieur,

Chaque année en Suisse, 9500 personnes décèdent des suites du tabagisme. La majorité des fumeurs et fumeuses commencent à consommer des produits tabagiques et nicotiniques alors qu'ils sont encore mineurs. Une personne qui n'a jamais fumé jusqu'à 21 ans restera très probablement non fumeuse. Ne pas fumer est la mesure la plus efficace pour prévenir un cancer — d'où l'importance d'empêcher l'entrée des enfants et des jeunes dans la consommation et de les aider à grandir sainement. La population soutient cette demande en acceptant l'initiative

populaire « Enfants sans tabac », mais la mise en œuvre conforme à la Constitution au Parlement est menacée.

Publicité touchant directement les enfants et adolescents

La promotion des ventes est une forme de publicité très efficace. Des équipes de vente mobiles écoulent des produits du tabac lors d'événements publics et dialoguent avec les gens dans la rue. Les stands se trouvent généralement à proximité immédiate d'attractions destinées aux enfants et adolescents. L'industrie du tabac était ainsi présente à de grandes manifestations populaires attirant de nombreuses familles, [Luga](#), [OLMA](#), et [BEA](#), juste à côté d'une place de jeu et du manège aux poneys destinés aux enfants.

Exceptions anticonstitutionnelles pour la promotion des ventes

C'est précisément cette tactique que la Commission de la santé publique du Conseil des États souhaite exclure de la mise en œuvre de l'initiative populaire – divers avis de droit avaient pourtant conclu que l'exception pour la promotion des ventes était anticonstitutionnelle[1] [2]. La mise en œuvre de l'initiative populaire « Enfants sans tabac » sera rediscutée lors de la session parlementaire d'été, et il est fort possible que des actions publicitaires efficaces, telle les équipes de vente mobiles, restent autorisées, contre la volonté du peuple.

Informations complémentaires sous : www.liguecancer.ch/tabac

[\[1\] Bericht Nr. 6: Verfassungskonformität der Anpassungen des Ständerats](#)

[\[2\] Stellungnahme des BJ vom 09.10.2024 zuhanden der SGK-N zum Kurzgutachten Saxer.pdf](#)

Service de conseil stop-tabac

Plus de la moitié des fumeurs et fumeuses aimeraient arrêter de fumer. Avec une aide professionnelle, il est plus facile de franchir le pas.

Stop-tabac élargit son offre et propose davantage de possibilités pour contacter l'équipe de conseil. En plus des **conseils par téléphone au 0848 000 181**, les personnes souhaitant arrêter de fumer peuvent dorénavant aussi bénéficier de **conseils par écrit** via le site internet.

www.stop-tabac.ch

Contact

Service de médias
Ligue suisse contre le cancer
Effingerstrasse 40
CH-3001 Berne
T +41 31 389 93 31
media@liguecancer.ch
www.liguecancer.ch

La Ligue contre le cancer conseille, soutient et informe les personnes touchées par le cancer et leurs proches. Elle s'engage de manière ciblée dans la prévention et le dépistage et encourage la recherche indépendante sur le cancer. La Ligue contre le cancer est une association nationale qui regroupe 18 ligues cantonales et régionales et une organisation faîtière, la Ligue suisse contre le cancer. Elle est une organisation financée principalement par des dons.
www.liguecancer.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003316/100932017> abgerufen werden.

